



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

#### Séance en date du jeudi 07 septembre 2017

## Sous la présidence de Mme le Doyen Nathalie Albert-Moretti

### **CONSEIL PLENIER**

### Présents:

<u>Elus collège des professeurs et personnels assimilés</u>: Mme Nathalie Albert-Moretti – Mme Patricia Coutelle-Brillet – M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard – Mme Anna Madoeuf – M. Pierre-Yves Monjal - Mme Olivia Sabard – M. Hadi Slim.

<u>Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés</u>: Mme Isabelle La Jeunesse - Mme Isabelle Calmé -- Mme Christine Fauvelle Aymar - M. Mickaël David - Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller - Mme Charlotte Leforestier - M.Audric Vitiello - Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elues collège des BIATSS : Mme Carole Le Brun – Mme Patricia Lamandé.

<u>Elus étudiants</u>: M. Ugo Vitali – Mme Sybille Guillot – M. Dylan Gilbert – M. Timothée Gitton-Wera – Mme Güler Ergun – M. Alexandre Bofwa Mbuyi – Mme Armonie Debiasi – M. Victor Carreno – M. Guillaume El Haïk.

## <u>Personnalités extérieures</u>:

### **Procurations:**

<u>Elus collège des professeurs et personnels assimilés</u> : M. Alain Bousquet a donné procuration à M. Pascal Favard.

Elue collège des BIATSS : Mme Isabelle Proust a donné procuration à Mme Carole Le Brun.

Personnalités extérieures : Mme Catherine de Colbert a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti.

**Excusé(e)s**: M.Julien Bourdoiseau – Mme Véronique Des Garrets.

# Participaient à titre consultatif :

M. Fabrice Leduc – M. Arnaud Rivière – M. Olivier Legros – Mme Christine Inchauspé.

### 1. Approbation du PV du 15 juin 2017.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2. <u>Informations générales</u>

## Mme le Doyen rappelle quelques dates :

- 11 septembre 2017 : cocktail de rentrée des personnels de l'UFR.
- 12 septembre 2017 : petit déjeuner d'accueil offert aux étudiants par le Bureau Vie de l'étudiant.

- 26 septembre 2017: avant-première de la série « les grands » saison 2 à l'UFR.
- 08 décembre 2017 : Cérémonie des lauréats.

<u>Point sur la rentrée</u>: elle s'est faite entre le 04 et le 06 septembre. Les effectifs sont en pleine croissance, notamment en L1 (AES: +80 étudiants; L1 Droit-Droit langue: +118 étudiants, L1 Economie: +67 étudiants). **Mme le Doyen** informe le Conseil qu'une capacité d'accueil en L1 Droit va être proposée pour permettre un accueil de qualité des étudiants pour les années à venir.

Nouvelle organisation de la Scolarité générale : Mme Christine Inchauspé présente de nouveau au Conseil l'organigramme revu et présenté aux différentes instances de l'Université. Il prévoit la mise en place d'une Scolarité générale pour l'UFR DESS constitué de 3 entités : le pôle licence, le pôle master et le service des emplois du temps et examens licences. Mme Carole Le Brun précise que cette organisation intervient 1 an avant la nouvelle offre de formation afin de prendre le temps d'une mise en place efficace et afin de doter la scolarité masters d'une représentation efficace auprès des services de l'Université. Une réunion des responsables de masters sera organisée courant octobre.

<u>Commission des finances</u>: **Mme le Doyen** annonce qu'elle souhaite réunir cette commission afin de réfléchir collectivement aux projets d'investissement de l'UFR pour 2018, et pour la période de 5 ans qui suivra comme le demande la lettre de cadrage budgétaire du Président de l'Université. Après sollicitation des candidatures lors du Conseil de faculté, la composition est la suivante : Pierre-Yves Monjal – Pascal Favard – Audric Vitiello – Patricia Coutelle-Brillet – Charlotte Leforestier - Güler Ergun – Victor Carenno - Alexandre Bofwa Mbuyi - Sybille Guillot - Timothée Gitton – Wera. Il restera à choisir le représentant BIATSS et la personnalité extérieure.

<u>Commission pédagogique</u>: cette commission se charge d'examiner les demandes d'admission préalables dans les diplômes de Droit des étudiants étrangers. Afin d'étoffer le nombre des membres de la commission au regard du nombre de dossiers à traiter, la composition proposée est la suivante : Delphine Taillandier - Sylvain Ravenne - Assia Boutaleb - Damien Thierry - Claude Ophèle.

La composition de la commission pédagogique est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 3. Contrat d'établissement – information sur l'avancée du processus d'accréditation.

**Mme le Doyen** présente le calendrier des prochaines étapes du processus et informe le Conseil que l'architecture de la prochaine offre a été votée par le Conseil d'administration de l'Université le 04 septembre 2017.

11 septembre 2017 : dépôt des fiches AOF sur la plateforme du Ministère par le SEF.

Fin octobre 2017 : retour du ministère sur les fiches ;

Fin octobre-décembre 2017 : dialogue interne et externe sur ces fiches avec l'Université et le Ministère, poursuite du travail sur les maquettes.

Mme Christine Fauvelle Aymar rappelle que la construction des maquettes de l'UFR est en cours et que le module 4, commun à l'ensemble des licences, reste à définir avec l'Université. Elle informe également le Conseil que les Modalités de Contrôle des Connaissances sont en cours de mise à jour par le SEF, et devront à l'avenir, selon le SEF et pour 5 ans, mentionner plus précisément le type d'épreuve prévu pour les étudiants (choix écrit-oral). Elle évoque également la question de la sélection en master et les débats entourant le Droit et sa dérogation actuelle de pouvoir sélectionner en master 2. En cas de perte de sa dérogation, le Droit

pourrait comme l'Economie ou la Géographie cette année, se voir imposer de réinscrire des redoublants de master 1, non soumis à sélection, diminuant ainsi la capacité d'accueil des diplômes à de nouveaux étudiants.

**M.** Pascal Favard regrette que les MCC soient bloquées pendant 5 ans car il appartient selon lui aux enseignants de chaque matière de définir ces modalités. **Mme le Doyen** assure qu'une modification de maquette peut toujours être envisagée.

Mme Charlotte Leforestier souhaite revenir sur le module 4 et sur le volume des heures d'enseignements laissé à l'arbitrage des UFR selon elle. Elle évoque également l'inquiétude des enseignants de langue en ce qui concerne l'évolution de ces volumes, très variables selon les UFR. Elle fait part également de la mise en test de cours du CNED d'enseignement en langues auprès de petites promotions pour une généralisation en septembre 2018. Mme le Doyen répond que ces volumes seraient de 40 heures pour l'UFR DESS et que la marge de manœuvre laissée par l'Université aux composantes est assez faible. Mme Christine Fauvelle Aymar informe le Conseil de sa prochaine participation à la Commission permanente de la CFVU et propose de revenir ensuite vers les enseignants concernés. Elle rappelle également qu'au sein de ce module 4 se trouveraient le PIX et le Projet Voltaire. Sur ce dernier sujet, elle évoque la mise en place d'un groupe test.

M. Pascal Favard s'interroge sur le vote du Conseil d'administration le 04 septembre et sur les formations qui ont reçu, ou pas, l'assentiment du Conseil. Il souhaiterait également savoir si un bilan global sera dressé par l'Université pour informer les équipes sur la part des formations proposées et celles finalement accréditées. Mme le Doyen répond qu'une seule formation au sein de l'UFR n'a pas été acceptée et que les porteurs du diplôme en seront prochainement informés. Pour ce qui est d'un bilan produit par les services, Mme le Doyen n'en a pas connaissance mais dispose des conclusions des Conseils (CAC et CFVU) sur ces sujets.

M. Guillaume El Haïk intervient au sujet du projet Voltaire et demande s'il sera proposé un accompagnement pédagogique, aux étudiants détectés comme ayant des difficultés. Mme Christine Fauvelle Aymar lui assure que ce groupe test pourra bien entendu suivre les enseignements lui permettant d'améliorer son niveau de français. Elle précise que le projet de l'UFR n'est toutefois pas d'offrir la certification aux étudiants.

Mme le Doyen évoque les tests qui seront faits sur la prochaine offre de formation en termes d'emplois du temps, et sur la nécessité pour les enseignants d'accepter les changements que cela entrainera dans leurs emplois du temps individuels. Elle précise que la multiplicité des parcours ne permettra peut-être plus la souplesse jusqu'ici de mise dans l'organisation des plannings et sait pouvoir compter sur la compréhension des enseignants sur ces sujets.

**Mme Fauvelle Aymar** fait part au Conseil du travail en cours sur le régime de transition des formations de l'UFR, vers la nouvelle offre.

### 4. <u>Utilisation des emplois vacants – rentrée 2018.</u>

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur les propositions des sections sur l'utilisation des postes vacants d'enseignants pour la rentrée 2018. Une autre réflexion devra être menée sur les 5 ans à venir.

#### Section 01:

Publication MCF (départ en retraite de M. Vincent Cottereau)
Publication PR au 46.3 (mutation de Mme Bénédicte François)

2 postes de PAST sont utilisés pour des contrats d'enseignement afin de pourvoir les groupes de TD

1 poste de PAST est conservé (occupé jusqu'au 31-08-2018 par M.Sotomayor)

#### Section 02

2 postes de PR sont utilisés pour des ATER

## Section 03:

Publication MCF Histoire du Droit (départ en retraite de Mme Chantal Dauchez)

### Section 05:

2 postes de PAST transformés en PRCE-PRAG (informatique appliquée à l'économie) Publication MCF (départ en mutation de Mme Laetitia Duval) 1 poste de PR est utilisé pour 1 ATER

#### Section 06:

3 publications de MCF (promotion de M. Arnaud Rivière, de Mme Annabelle Hulin et disponibilité de M. Pierre Kletz)

Publication PR au 46.3

2 postes de PAST sont utilisés pour des contrats d'enseignement afin de pourvoir les groupes de TD

### Section 23:

Publication PR (départ en retraite de M. Davie) Publication MCF (promotion de M. Jean-Louis Yengué)

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 5. Questions diverses

**Mme Patricia Lamandé** évoque le patio de l'IAE et s'interroge sur l'existence d'un projet pour l'année 2018. **Mme le Doyen** lui répond que cela pourra être ajouté dans les projets à venir.

**M. Pascal Favard** s'interroge sur la demande éventuellement formulée par les sections de Droit sur ses besoins en postes d'ATER. **Mme le Doyen** lui répond que le calendrier des deux campagnes n'est pas le même et que ces demandes seront faites ultérieurement. Elle insiste toutefois sur les précautions à prendre pour l'Université dans sa gestion des emplois et sur l'équilibre à assurer entre composantes.

ı	'ordre du	inur é	tant	ónuicó	la séance	oct Ιονίδο
L	orure uu	ioui e	tunt	epuise,	iu seurice	est levee.

Fait à Tours, le 29 septembre 2017

Le Doyen,

Nathalie Albert-Moretti.